

BTS

Fluides Energies
Environnements, option B :
génie climatique



Unité de Formation par Apprentissage Lycée des métiers Amyot d'Inville SENLIS

Le métier

Le technicien supérieur en génie climatique est capable :

- D'évaluer les besoins thermiques et de choisir le système le plus approprié,
- De sélectionner les matériels nécessaires et d'élaborer les plans d'installations,
- De planifier les interventions des équipes de montage et d'assurer la coordination avec les autres corps de métier,
- De réceptionner et de mettre en service une installation, d'analyser ses consommations,
- De suivre les opérations de maintenance.

Son métier est polyvalent, dans le cadre d'une étude, ce technicien participe au projet en associant conception et modification de solutions techniques.

L'accès à la formation

Le candidat à la formation doit être titulaire d'un bac STI2D, d'un bac S ou d'un bac pro technicien en installation ou en maintenance des équipements énergétiques et climatiques.

Les équipements

Les apprentis ont à leur disposition l'ensemble des équipements de la filière énergétique de l'établissement.

Les apprentis bénéficient de tous les services de l'établissement : salle informatique, centre de documentation et d'information, restauration, hébergement.

Lycée des métiers
Amyot d'Inville
SENLIS



Contact : Monsieur FELICE, Chef de travaux

Adresse : 10 avenue de Reims
BP 113 - 60300 Senlis

Tél. : 03.44.53.92.04

E-mail : eric.felice@ac-amiens.fr

Site : <http://etablisements.ac-amiens.fr/0600049c/>

La formation

La formation s'effectue sur deux années. Lors des périodes en centre de formation, elle est composée de cours d'enseignement général et de cours d'enseignement professionnel.

La formation s'effectue en lien étroit avec les employeurs. Un suivi personnalisé est mis en place, des échanges réguliers entre le centre de formation et les professionnels sont planifiés.

L'alternance

15 jours en centre de formation

15 jours en entreprise

Débouchés à l'issue de la formation

Débouchés professionnels

Après l'examen, le jeune technicien peut travailler :

- En bureau d'études,
- Sur site en installation ou en maintenance d'équipements climatiques.

Poursuites d'études

L'apprenti peut suivre une formation complémentaire d'une année (licence professionnelle) ou en école d'ingénieurs.

Cette formation en énergie répond aux besoins actuels de développement des énergies renouvelables.

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS



AISNE - OISE - SOMME